



Conférence de presse  
20 octobre 2015

Dossier de presse

Aides aux entreprises et au  
développement économique à Bruxelles :  
**une rationalisation  
d'ampleur inédite**

**Didier Gosuin**

Ministre bruxellois de l'Economie

**Cécile Jodogne**

Secrétaire d'Etat bruxelloise au Commerce extérieur

**Fadila Laanan**

Secrétaire d'Etat bruxelloise à la Recherche scientifique et à l'innovation

Le Gouvernement bruxellois a décidé ce week-end de redéfinir totalement  
le rôle des acteurs publics et privés au service des entreprises

## **Aides aux entreprises et au développement économique à Bruxelles : une rationalisation d'ampleur inédite**

### **1. Contexte**

Chevauchements, doublons, concurrence public-privé, répétition des services proposés... La multiplication des structures et de leurs missions ne facilite pas la visibilité et la lisibilité du secteur bruxellois de soutien à l'entrepreneuriat. Conséquences : les entrepreneurs ne savent pas à qui s'adresser et beaucoup ne font plus appel aux aides mises en place par la Région bruxelloise.

D'après une étude de l'UCM, 67,6% des entrepreneurs francophones en Belgique n'ont pas sollicité d'aides publiques, principalement par manque d'information (39,5%) ou en raison de l'inadéquation aux besoins de l'activité (36,6%). A titre illustratif, le site ecosubsibru.be recense plus de 123 aides différentes aux entreprises, offertes par plus de 60 structures de tout type.

La volonté du Gouvernement bruxellois est donc claire : **améliorer la qualité des services proposés aux entrepreneurs et commerçants bruxellois**. Le 5 mars 2015, le Gouvernement bruxellois a adopté les principes sur lesquels reposent la vision de la réforme et une feuille de route pour mener à bien la réflexion sur la rationalisation des missions et des structures économiques.

Sur cette base, un cabinet d'audit, BDO, a été chargé par le Ministre de l'Economie d'analyser le paysage économique bruxellois et de faire des recommandations afin de mettre en place une véritable politique de soutien à l'entrepreneuriat en Région bruxelloise.

Ces 17 et 18 octobre 2015, le Gouvernement bruxellois a opéré des choix ambitieux pour concrétiser la mise en place d'une **politique audacieuse de soutien à l'entreprise à Bruxelles tout en simplifiant la cartographie des structures publiques**. Le gouvernement a travaillé sans tabou et a vraiment pris le temps de mettre à plat toutes les missions des organismes.

C'est audacieux et historique puisque, pour la première fois depuis très longtemps en Région bruxelloise, la logique fonctionnelle a pris le pas sur la logique institutionnelle.

Les décisions prises durant le conclave poursuivent un seul objectif : **répondre à la demande des 89% d'entrepreneurs bruxellois souhaitant des structures et des aides plus efficaces au lancement et au développement de leur activité**.

Le premier volet que présente le Gouvernement aujourd'hui concerne **la rationalisation des missions et des structures économiques. Chaque organisme se consacrera désormais à son core business.** En parallèle, d'autres travaux sont en cours comme la mise à plat des aides à l'expansion économique, des aides au commerce extérieur, des subsides à l'innovation ou encore la définition du package entrepreneurial dans le cadre du Small business Act.

## 2. Les objectifs poursuivis

La réforme sur les structures économiques vise à **créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises** et, en particulier, les PME et TPE sur le territoire bruxellois.

A Bruxelles, 98% des entreprises sont des TPE ou PME. La Région souhaite prioritairement aider ces entreprises. Grâce à une meilleure synergie entre nos structures publiques et les acteurs privés, grâce à une claire répartition du rôle de chaque organisme mais aussi grâce à une évaluation permanente de nos actions.

Afin **d'améliorer la qualité des services** offerts aux entrepreneurs et commerçants bruxellois, les objectifs généraux de la réforme sont de :

- **Augmenter l'efficacité de l'existant**
  - Limiter les redondances entre les acteurs pour gagner en efficacité ;
  - Couvrir l'ensemble des besoins nécessaires au développement des PME ou TPE.
- **Simplifier l'offre disponible**
  - Accroître les synergies et les complémentarités entre les organismes de soutien aux entreprises ;
  - Offrir une administration *business friendly*, dans l'esprit d'un guichet unique de service et de soutien aux entreprises ;

## 3. Comment atteindre ces objectifs ?

La réforme est construite sur les éléments suivants :

1. Mise en place du guichet unique
2. Constitution d'un pôle de conseil et accompagnement
3. Constitution d'un pôle de financement
4. Constitution d'un pôle de localisation et développement d'infrastructures
5. Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation

### 3.1 Mise en place d'un guichet unique

Actuellement, les différents opérateurs publics communiquent sur leurs services à destination des entreprises et, dans certains cas, organisent la réorientation de leurs « clients » vers d'autres opérateurs publics ou privés en fonction des besoins des entrepreneurs.

Par ailleurs, **la fonction d'information et d'orientation des entrepreneurs bruxellois** ou créateurs d'entreprise **effectuée par le 1819 est reconnue de manière positive par tous les acteurs**. L'accueil, les outils et les supports mis à disposition sont appréciés par 90% des utilisateurs. Néanmoins, il apparaît que le service n'est pas encore suffisamment connu du public bruxellois et que des initiatives d'information annexes émergent et viennent brouiller la lisibilité du 1819.

C'est pourquoi, le **1819 sera désormais la porte d'entrée unique pour l'accueil et l'orientation des entrepreneurs et des commerçants**. Au-delà du service téléphonique et online, nous en ferons un **lieu d'accueil physique et permanent** dans le bâtiment UNO sous la coordination de l'acteur central du pôle conseil et accompagnement (la future « Agence ») dans le cadre d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des partenaires des différents pôles. Un exemple concret et très visible sera de travailler sur une newsletter régionale à l'égard des entrepreneurs et des commerçants de la Région.

### **3.2 Pôle Conseil et Accompagnement qui mise sur les synergies et les complémentarités**

Actuellement, de nombreux opérateurs, tant publics que privés, sont actifs dans le conseil et l'accompagnement entrepreneurial.

#### *Une nouvelle Agence*

Ceux-ci seront regroupés au sein du Pôle Conseil et Accompagnement, afin de structurer l'offre d'accompagnement. Au cœur de ce premier Pôle, **la Région mettra en place une nouvelle Agence de conseil et d'accompagnement des entreprises qui regroupera Impulse, Atrium et Bruxelles Invest & Export** (qui fait actuellement partie du Ministère). De cette manière, tous les services dont une entreprise a besoin au cours de son cycle de vie, de la pré-crédation à la croissance et l'internationalisation, seront couverts au sein d'un même centre d'expertise.

#### *Un cadre d'agrément pour les partenaires privés*

**Cette Agence coordonnera également les partenaires publics et privés en matière d'accompagnement des entreprises sur la base d'un cadre d'agrément** assurant un service de qualité, des objectifs intégrés et un reporting permanent. Ce cadre d'agrément permettra de déterminer les conditions d'octroi des subsides afin d'évoluer vers une logique d'appels à projet. De cette manière, les actions des acteurs privés seront orientées vers les politiques prioritaires de la Région bruxelloise. Il permettra surtout de s'assurer de la qualité des services proposés, y compris par les structures privées, aux entrepreneurs et commerçants bruxellois et d'atteindre les plus haut standards de valeur ajoutée.

Le but est d'offrir un panel de services aux entrepreneurs et aux commerçants bruxellois le plus complet possible mais également que les services proposés par le secteur privé et subsidiés par les pouvoirs publics soient complémentaires aux offres de services proposés par les acteurs régionaux : plus de doublons et de chevauchements.

Cette décision permettra non seulement une utilisation optimale des deniers publics mais également d'opérer un nettoyage dans la galaxie d'acteurs du paysage économique bruxellois.

### **3.3 Un Pôle Financement simplifié et une gamme de produits élargie**

La mission du Pôle Financement est de faciliter l'accès au financement des entreprises et de leur permettre de se développer pour assurer la création durable d'emplois et de richesses en Région bruxelloise.

En matière d'offre de financement, une large gamme de produits est couverte par la SRIB et ses différentes filiales. Mais il n'est pas l'acteur unique.

Le Fonds bruxellois de Garantie facilite l'octroi de crédit professionnel en fournissant aux organismes bancaires une part importante des garanties qui sont exigées auprès des entreprises et des indépendants qui empruntent.

Afin de concentrer l'offre autour d'un **acteur central au sein du Pôle financement, le Fonds bruxellois de Garantie sera intégré à la SRIB**. Innoviris, qui a également une mission de financement, mettra en place une coordination fonctionnelle avec la SRIB afin de développer les synergies entre les deux organismes.

L'établissement d'un acteur central, **la SRIB**, sera accompagné par une **simplification maximale de ses filiales et la mise à plat de l'ensemble des produits financiers, même ceux qui sont développés en dehors de la SRIB avec des fonds régionaux**.

### **3.4 Un Pôle localisation et développement d'infrastructures axé sur les besoins actuels et futurs des entreprises**

Le Pôle localisation et infrastructures concerne le conseil en localisation d'activité économique, la mise à disposition d'espaces pour les entreprises et la gestion de ces infrastructures et espaces d'hébergement.

Avec un patrimoine de 200 ha de parcs et terrains pour entreprises et plus de 75.000 m<sup>2</sup> de bureaux, Citydev est sans nul doute un acteur de référence du développement immobilier pour les entreprises qui cherchent une localisation sur le territoire de la Région.

Par ailleurs, on dénombre à Bruxelles 8 centres d'entreprises publics et 4 incubateurs publics, structures immobilières liées à des universités ou des centres de recherche qui offrent des espaces adaptés pour héberger des spin off ou le développement de projets innovants. Leur coordination est actuellement assurée par Citydev.

C'est pourquoi, **le rôle de Citydev sera recentré sur sa mission première : celle du développement immobilier. Citydev devra coordonner une chaîne de l'hébergement public**,

incluant une réflexion sur les modalités et la durée de l'accueil de publics cibles ainsi que sur le développement d'une offre adaptée aux besoins des entreprises aux différentes étapes de leur parcours, passant par une définition plus précise, voire une spécialisation, de l'offre publique, en lien avec l'offre privée qui émerge en Région bruxelloise (incubateurs privés, espaces de co-working, hôtels d'entreprises). Dans cette logique, **le rôle respectif des incubateurs et des centres d'entreprises fera l'objet d'une évaluation et d'une réorientation.**

Par ailleurs, actuellement il n'existe aucun levier immobilier en matière de développement du commerce. **En collaboration avec Atrium**, et en s'appuyant sur son expertise, **Citydev développera une offre publique d'espaces commerciaux.**

### **3.5 Un système performant de suivi et d'évaluation**

Les objectifs de lisibilité et d'efficacité de l'offre aux entreprises nécessitent aussi que les objectifs de politique économique soient partagés entre tous les acteurs. **Une coordination transversale renforcée entre les 3 pôles est nécessaire mais également la mise en place d'un véritable système de suivi et d'évaluation des résultats** afin de s'assurer que la politique économique développée soit créatrice de richesses et d'emplois pour les Bruxellois

Concrètement, il s'agit de vérifier dans quelle mesure la stratégie régionale de soutien à l'entreprise est efficace pour mettre en œuvre la politique économique décidée par le gouvernement mais également d'objectiver la contribution publique. On constate aujourd'hui une culture de l'évaluation centrée sur les activités déployées par les organismes et non sur les résultats des efforts réalisés.

#### *Rôle de Bruxelles Economie Emploi*

A cet égard, **en lien avec les trois Pôles, Bruxelles Economie Emploi est confirmé dans son rôle de soutien à l'évaluation et au suivi stratégique de la politique économique de même que dans son rôle régalien d'élaboration et de mise en œuvre des dispositifs légaux** (ordonnance Expansion économique, accès à la profession...), **l'octroi de subsides et le contrôle de leur utilisation.**

Nous confierons au **futur Bureau Bruxellois du Plan, la collectes des données** afin que Bruxelles Economie Emploi puisse assurer son rôle d'évaluation des politiques. Cela permettra aussi aux différents opérateurs de chaque pôle de **définir des indicateurs communs de retombées économiques.** Aujourd'hui, chaque opérateur accompagne, avec les outils dont il dispose, les entreprises sans que l'on ne puisse mesurer les retombées économiques ou les tendances du secteur.

Enfin, nous créerons, **sous la coordination de Bruxelles Economie Emploi, un outil informatique commun** à tous les opérateurs publics afin **d'identifier toutes les aides régionales** (financières ou techniques) dont un entrepreneur a bénéficié. Cela nous permettra de **dégager un véritable parcours de l'entrepreneur.**

## 4. Conclusion

La **concrétisation d'un guichet unique** (le 1819), la **définition des trois Pôles** (Conseil et Accompagnement, Financement, Développement immobilier) mais également le **mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation** constituent une base solide au développement d'une politique économique ambitieuse pour la Région bruxelloise.

Les missions de chaque organisme, public et privé, sont clairement définies, recentrant ses activités sur son core business : plus de chevauchements, plus de doublons. Tout effet de concurrence entre les structures est limité. Et chaque besoin exprimé par les employeurs et commerçants dispose de sa structure réceptacle qui doit accueillir et opérationnaliser les décisions prises.

En effet, maintenant que le socle est construit, il faut travailler aux produits et services qui intégreront chacun de ses Pôles : mise à plat des aides à l'expansion économique, des aides au développement à l'international, politiques de soutien aux secteur porteurs à Bruxelles, mise en place d'un package entrepreneurial, réalisation d'un Small Business Act... autant de chantiers en cours.